



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°110 du 29 juin 2007

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

- Compte rendu de la rencontre avec Valérie PECRESSE du 27 juin 2
- Echos des universités 3

## *Le projet de loi sur l'autonomie des universités légèrement remanié*

Le gouvernement mène la réforme de l'université au train de charge. La première version du projet présenté il y a plus d'une semaine avait été fortement critiquée, y compris par la CPU. Il a été repoussé par le CNESER.

Le président a décidé de prendre les choses en main. Il a reçu les organisations étudiantes, la CPU puis l'ensemble des syndicats lundi 25 et mardi 26 juin. Le soir même la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, convoque les syndicats pour leur présenter mercredi après-midi les modifications apportées au texte initial. Ces délais éclairent sur le sens de la concertation dans la bouche de nos gouvernants : on reçoit, on donne à chacun un temps de parole limité à moins de 5 minutes, puis on tranche.

### **Un texte resserré sur la gouvernance**

La ministre présente les principales modifications apportées au texte. Elle insiste longuement sur l'importance majeure que le président accorde à cette réforme. C'est bien le président qui gouverne le pays. Le nouveau texte est selon elle plus efficace, plus adapté à nos besoins (sic). Six amendements ont été introduits :

- 1 La taille du Conseil d'administration des universités. Le gouvernement la voulait réduite à 20 membres. Il accepte une augmentation dans une fourchette de 20 à 30 personnes : 8 à 14 enseignants-chercheurs (EC) ou chercheurs, 2 à 3 représentants des personnels non enseignants, 3 à 5 étudiants, 7 à 8 nommés extérieurs.
- 2 L'équilibre des pouvoirs. Deux bémols sont apportés aux pouvoirs attribués aux présidents dans la première version du texte : le CA devra se prononcer sur les nommés et sur le rapport annuel du président ; enfin le contrôleur budgétaire et financier est remplacé par une certification annuelle des comptes (plus compatible avec la LOLF).
- 3 Le caractère volontaire du passage à l'autonomie, contesté, a été remplacé, les universités auront 5 ans pour se conformer au texte. Un comité de suivi sera placé auprès du ministère pour évaluer l'état d'avancement de l'application de la loi.
- 4 L'article relatif à la participation des chercheurs (art. 21) est modifié. Les EC et les chercheurs, titulaires ou contractuels, pourront participer aux instances universitaires (N.B.c'était déjà le cas !).
- 5 Un vice président (du CA) étudiant sera chargé de la vie étudiante.
- 6 Les dispositions relatives à l'accès au master n'ont pas leur place dans un tel texte, elles sont retirées.

Il s'agit bien de reculs. Les réactions des étudiants, des syndicats et des personnels (AG, motions, pétitions) ont contraint le gouvernement à limiter plus strictement le projet de loi aux aspects organisationnels des instances de direction des universités et à la définition de leurs prérogatives. Il y avait déjà eu recul sur la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur et sur les droits d'inscription. Sur ce dernier point, en annonçant qu'aucun moyen supplémentaire ne serait attribué cette année, la ministre oblige chaque université à faire un choix difficile : faire payer les familles ou améliorer les conditions d'enseignement. La responsabilité de ce choix ne lui incombera pas directement.

Car les aspects les plus négatifs de la loi demeurent intacts. Le représentant de la Ferc-CGT est intervenu pour les dénoncer : précarisation des emplois avec la possibilité attribuée aux présidents de recruter des contractuels ou des CDI non titulaires pour l'enseignement ou la recherche ; modulation des rémunérations avec là encore la possibilité le système de primes et d'intéressement ; privatisation avec l'incitation à la création de fondations ; problème de la propriété du patrimoine, ce qui en l'absence de moyens suffisants accordés par l'état pourrait contraindre des universités à spéculer voire vendre une partie de leur patrimoine (pas seulement immobilier). Enfin les comités de sélection pour le recrutement des EC et des chercheurs, seront nommés par les membres EC et chercheurs du CA, ce qui risque d'affaiblir les disciplines minoritaires notamment dans les petites universités.

## Des réactions en majorité hostiles

Les organisations présentes ont relevé pour la plupart les reculs. Le représentant de la CPU s'est félicité d'avoir été écouté. L'Unef a noté avec satisfaction les reculs sur ce qu'il considère comme étant les principaux points de blocage, mais déclare que cette loi ne satisfait pas son organisation. La FSU, comme la CGT et FO et avec moins de vigueur, l'Unsa et la CFDT, stigmatisent vivement les dangers de cette loi, notamment sur les pouvoirs conférés au président et sur les atteintes portés au statut de la fonction publique. Les autres organisations, émettent aussi des critiques sur les comités de sélection, le risque de localisme, les modulations de service, le mode d'élection du président (abandon de la proportionnelle et adoption du mode de scrutin adopté dans les conseils municipaux, à la majorité bonifiée), le droit de veto du président, etc.

## Une loi dangereuse

Les universités sont en mauvais état, les conditions de l'enseignement sont scandaleuses, l'échec très élevé. Le projet de loi ne résout aucun de ces problèmes. Elle est la prémisse d'une réforme plus globale foncièrement anti-démocratique. Elle n'est pas sans conséquence pour la recherche, car elle s'inscrit dans le droit fil du Pacte de la recherche et s'inscrit dans une politique (annoncée par le candidat Sarkozy) d'affaiblissement et de marginalisation des organismes de recherche, CNRS en tête.

C'est pourquoi il importe que toutes les catégories de personnels qui travaillent au sein des universités expriment leur opposition à cette loi, se mobilisent pour exiger son retrait, se réunissent, débattent, élaborent collectivement des propositions.

## *Echos des universités*

### *Lyon*

Un communiqué de l'intersyndicale lyonnaise, envoyé à la presse ce jeudi, en vue d'inciter les collègues à venir nombreux au

RASSEMBLEMENT devant la Préfecture du Rhône

MERCREDI 4 JUILLET à 12h

et appelle à poursuivre les AG d'information et de mobilisation déjà programmées et à en organiser rapidement partout ailleurs;

Le projet de loi a été modifié "à la marge" hier 27 juin

La nouvelle mouture pu être consultée sur le site du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/index.htm>

MESSAGE PARTICULIER LYON I :

Le communiqué sera diffusé ce vendredi sur la liste "informations syndicales" avec un appel à une nouvelle AG le MARDI 3 juillet à 12h30 AMPHI JORDAN

(derniers développements, prise de position de l'AG, préparation du rassemblement de mercredi et du prochain CA de l'université....)

### *Le Mans*

Cela bouge aussi au Mans. Nous avons eu une AG d'information....Une pétition est à la signature pour la suppression du projet (sans grande conviction...) et une autre AG est prévu lundi pour les dernières infos.

Les Professeurs et MCF ne sont pas disposés à se laisser faire mais les étudiants ne bougent pas beaucoup. Il y a eu les examens et maintenant il va y avoir les grandes vacances.....Je pense que Septembre promet d'être chaud !

## Caen

AG sur le projet de réforme des universités ce jeudi 28/6 à l'université de Caen (Campus 1 Lettres, droit, sciences humaines) 30 présents en tout mais pas forcément en même temps.

Essentiellement des militants syndicaux enseignants, très peu d'IATOS, pas d'étudiant.

Tous les présents sont d'accord pour rejeter complètement le projet de texte même amendé (le problème c'est les absents).

Proposition d'action immédiate adoptée sans vote : une motion (c'est sur qu'avec ça on va repousser le projet de loi)

Une proposition d'appel à l'organisation d'état généraux de l'université qui ne déclenche aucun enthousiasme.

Pas de quoi se réjouir sur l'état des forces en présence à Caen.

## Orsay

Motion adoptée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2007 (*unanimité moins 1 abstention et 1 refus de vote*)

L'AG des personnels de l'Université Paris-Sud 11, réunie le 28 juin 2007, a débattu de la nouvelle version du projet de loi « portant organisation de la nouvelle université ». Ce projet, porté par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, est révélateur d'une volonté politique de remodeler en profondeur l'université et au-delà la société entière. Présenté par le Premier Ministre, François Fillon, comme le texte fondamental de ce début de quinquennat, le projet de loi, dit aussi d'« autonomie renforcée », vise à remettre en cause l'idée même d'un service public universitaire démocratique dans ses fins et son organisation, et touche au cœur les modalités de constitution, de mémoire et d'avancées des corpus scientifiques.

Les personnels de l'Université Paris-Sud 11 tiennent à protester vigoureusement contre le calendrier de discussion du projet de loi, qui ne permet pas une véritable concertation avec la communauté universitaire (qui par ailleurs s'est engagée dans la préparation d'Assises de l'Enseignement Supérieur et de la recherche). L'urgence pour les universités, ce sont les moyens pour assurer la rentrée dans de bonnes conditions, tant pour lutter contre l'échec (TD en petits groupes partout, tutorat, ...) que pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants (bourses, logement, bibliothèques, ...) ; il faut donc un collectif budgétaire pour 2007.

Sur le fond, plusieurs points du projet de loi ne correspondent en rien aux attentes de notre communauté. En effet, la nouvelle version du projet de loi contient des éléments remettant en cause la démocratie universitaire (CA restreint, ne comportant que 20 à 30 personnes, dont entre 7 et 8 personnalités extérieures et seulement 2 ou 3 représentants des BIATOSS ; instauration d'une forme de scrutin majoritaire pour les élections des enseignants-chercheurs et assimilés) et le statut des personnels (multiplication des possibilités d'embauche de contractuels de catégorie A, suppression des commissions de spécialistes et du mouvement national de recrutement des enseignants-chercheurs, droit de veto du président sur les recrutements, modulation des services et des primes, jobs étudiants risquant de remplacer des titulaires, ...).

Ce dispositif n'est pas sans conséquence pour la recherche. Il s'inscrit dans le droit fil du Pacte de la recherche et dans la volonté d'affaiblissement et de marginalisation des organismes de recherche. Les inquiétudes des chercheurs sont grandes de voir les organismes, tel que le CNRS, transformés en Agence de moyens, avec le risque d'un transfert important d'unités et de mis à disposition des chercheurs et ITA vers les universités.

L'avenir des universités, de l'enseignement supérieur français et de la recherche vaut mieux qu'une loi bâclée en un mois. La construction de réponses aux besoins de la société et aux exigences portées par la communauté universitaire doit rester dans le cadre du service public.

L'ensemble des personnels présents à l'AG demande l'abandon de ce texte et que s'engagent de vraies discussions pour renforcer les missions et améliorer la situation des universités. Ils appellent les personnels de l'Université Paris-Sud 11 à participer au lancement des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne le lundi 2 Juillet et à se mobiliser dans les actions à venir (notamment le 4 juillet, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres).